

*Questions orales**[Traduction]*LE MONTANT COMPENSATOIRE POUR LES MAISONS MAL
CONSTRUITES DANS LE CADRE DU PAAM

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre d'État aux Affaires urbaines une question ayant trait à quelques-unes de ses responsabilités sur la scène nationale.

En réponse aux multiples questions posées à la Chambre au sujet d'inspections faites à la légère et de l'usage de matériaux de construction de qualité inférieure dans le cadre des projets du programme d'aide pour l'acquisition d'une maison, et plus particulièrement dans le cas du projet de Virginia Park à Saint-Jean, le ministre a déclaré à maintes reprises que la SCHL est responsable uniquement des inspections visant à surveiller la marche des travaux de construction pour accorder les fonds hypothécaires. Pourtant, dans un document confidentiel préparé pour le ministre et la Société, on déclare ceci, et je cite:

L'évaluation et l'inspection des logements qu'entraîne l'assurance en quelque sorte garantit aux acheteurs la qualité des matériaux et de l'exécution des travaux qui entrent dans la construction de ces maisons.

Je demande donc au ministre si lorsqu'on garantit ainsi aux acheteurs que les matériaux seront de qualité et que la construction sera soignée dans le cadre du PAAM, on inclut aussi les malheureux qui ont acheté des maisons à Virginia Park et constatent maintenant qu'elles ont diminué de valeur à cause de la brique qui se détériore et des inspections faites à la légère?

L'hon. André Ouellet (ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, dans le cas des occupants des maisons de Virginia Park, un montant leur a été offert qui devrait suffire pour réparer les vices de construction. Cet argent leur sera versé lorsque les travaux de réfection seront effectués.

La hausse du versement mensuel qui en résultera sera retardée de quelques mois pour faciliter le remboursement du montant aux emprunteurs. C'est donc dire que la hausse nette des versements mensuels sera reportée à la fin du terme du premier emprunt de cinq ans. Quant à ces personnes, des mesures pratiques ont été prises pour leur aider à régler leur problème.

• (1420)

M. McGrath: Le ministre a un grand cœur, monsieur l'Orateur. C'est à juste titre que les intéressés ont décliné cette offre, car la valeur de leur maison ayant diminué, leurs obligations hypothécaires s'en seraient trouvées accrues d'autant. Voilà pourquoi ils ont rejeté l'offre en question.

D'ailleurs, le cas de Virginia Park n'est que la pointe de l'iceberg. Nous connaissons, un peu partout dans le pays, d'autres cas de projets réalisés dans le cadre du PAAP où les inspections ont été mal faites et où les matériaux utilisés se sont révélés défectueux. Tôt ou tard, le ministre sera saisi de ces cas. C'est avec raison que les gens de Virginia Park ont, par l'entremise de leur avocat, répondu qu'ils déclinaient cette offre qui n'aurait pu qu'accroître leurs obligations.

Qu'entendent faire le ministre et son ministère pour aider ces personnes qui ont acheté ces maisons de la SCHL en croyant qu'elles seraient convenablement inspectées? Voilà que ces maisons se sont détériorées parce que la brique utilisée est de qualité inférieure et que l'inspection a été mal faite. Je sais

[M. Ouellet.]

qu'une enquête est en cours sur des allégations de pots-de-vin acceptés par des inspecteurs de la SCHL. Qu'entend faire le ministre pour ces gens? Pourquoi ne nous renseigne-t-il pas dès maintenant au lieu de nous endormir avec ces belles paroles?

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, j'ai noté trois erreurs fondamentales dans les observations du député qui, en réalité, n'a pas vraiment posé de question. Premièrement, il a dit que ces maisons avaient été achetées grâce à la SCHL, ce qui est tout à fait faux. Deuxièmement, il a dit que certains employés de la SCHL avaient été fautifs. J'estime qu'il saute vite aux conclusions, car l'enquête n'étant pas encore terminée, ces personnes n'ont-elles pas droit, comme tout le monde, à un procès impartial avant d'être ainsi condamnées? Troisièmement, le député laisse entendre que ce ne serait là que la pointe de l'iceberg.

Ces 15 dernières années, des maisons d'une valeur globale de millions de dollars ont été construites avec la garantie de la SCHL. Dans tout le pays, ce programme s'est révélé un succès. Nous devrions éviter de faire comme le député et laisser entendre que parce que de petits problèmes se posent dans le cas d'un projet en particulier, les maisons construites avec l'aide de la SCHL sont de piètre qualité et qu'on devrait condamner notre programme.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

STATISTIQUE CANADA—LA SUPPRESSION DE L'INDICE DES PRIX
DE GROS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que l'indice des prix de gros publié vendredi dernier accusait une augmentation de 12½ p. 100, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi le gouvernement a décidé, à ce moment-ci, soit à la veille des élections fédérales, de supprimer cet indice majeur qui reflète les tendances du coût de la vie au Canada?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, cette question concernant Statistique Canada devrait être posée à mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce. Je vais m'informer et donner une réponse à l'honorable député.

[Traduction]

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, je sais que Statistique Canada relève d'un autre ministre, mais c'est le ministre des Finances le grand responsable des initiatives prises par le gouvernement en matière économique. Il s'agit du deuxième indice que le gouvernement supprime, le premier étant l'enquête sur les postes vacants.

Puisqu'il importe de mesurer le chômage et de surveiller l'évolution des prix, pourquoi le gouvernement supprime-t-il ces enquêtes essentielles juste avant les élections fédérales?

M. Chrétien: Pour répondre à la première partie de la question, je rappelle que l'on a abondamment expliqué à la Chambre pourquoi il a été décidé d'abandonner l'enquête sur la main-d'œuvre. Statistique Canada nous fournit d'excellents renseignements. Cela nous complice parfois les choses, à nous comme à n'importe qui, mais nous devons en prendre notre parti. Nous ne cherchons pas à camoufler quoi que ce soit. Nous voulons discuter de tous les aspects du problème.